

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 15 décembre 2010

Objet : Observatoire des tarifs

L'an deux mille dix, le quinze décembre à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le six décembre, se réunit en session ordinaire, salle de Bureau, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Ghislaine JEANNOT PAGES	Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mme Sarah GENTIL (suppléante de Mr Boulesteix)	Conseillère municipale de la Ville de Limoges
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mme Patricia BROUSSOLLE	Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Pierre LEFORT	Conseiller Général de la Haute-Vienne
Mr Eric CORREIA	Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Mr Alain BRETTE	Vice Président de la Communauté de communes de Tulle

Sont excusés :

Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)	Conseiller Régional du Limousin
Mme Monique BOULESTIN (et son suppléant)	Maire adjointe de la Ville de Limoges
Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Haute-Vienne
Mr Eric JEANSANNETAS (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Noël MARTINIE (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

En référence à l'article 33.3 du contrat de concession et au vu des observations de la Chambre Régionale des Comptes stipulées comme suit :

« Cet observatoire doit fournir un indicateur fiable sur le niveau de prix des services réseau de gros afin de valider la pertinence des prix pratiqués et Axione s'engage à veiller à ce que les tarifs proposés soient alignés sur les meilleures offres disponibles à qualité et coûts de structure égaux. Cet observatoire des prix n'a pas été mis en place à ce jour. Les modifications tarifaires sont donc autorisées, par avenant, sans que le comité syndical ne dispose, comme prévu, d'une base d'information complète et fiable en la matière.

La chambre prend acte de la volonté exprimée par Dorsal de corriger cette anomalie (délibération du 1er octobre 2009). Les tarifs pratiqués par Axione ont, en effet, une répercussion sur le nombre d'opérateurs présents sur le réseau et les prix qu'ils facturent à leur client final. »

un observatoire des tarifs est proposé par Axione Limousin (voir document ci-annexé).

A défaut d'assistance technique, l'analyse de ce document n'a pu se faire avant le 23 novembre 2010, date du dernier comité technique.

Considérant que l'observatoire proposé convient dans sa globalité au comité technique, il serait bon, cependant, de noter les quelques remarques ci-après afin qu'elles soient prises en compte par Axione Limousin, lors de l'élaboration des prochains documents :

- Ne pas comparer les tarifs de gros/détail exclusivement avec ceux de l'opérateur historique. Lorsqu'un autre opérateur est mieux placé, l'intégrer dans le comparatif
- Elargir le comparatif aux autres opérateurs concessionnaires de ROIP. Cela permettra notamment de disposer d'éléments de comparaison sur le produit wimax

Afin d'atteindre ces objectifs, il est demandé à Axione Limousin de proposer une liste d'opérateurs et de territoires où sont présentes des offres similaires.

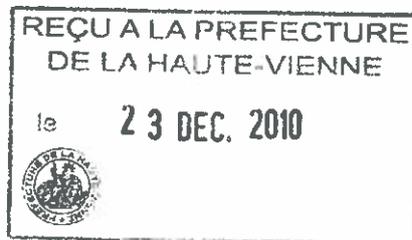
Le comité technique de DORSAL et Axione Limousin établiront alors la liste du référentiel retenu pour les prochaines publications de l'observatoire des tarifs

Ce document sera transmis chaque année avant le 1^{er} septembre, en accompagnement du programme quinquennal.

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL Réalisation décident, à l'unanimité, de prendre acte de l'observatoire des tarifs proposé par Axione Limousin.

Ils émettent cependant les réserves suivantes qui devront être notifiées à Axione Limousin afin qu'elles soient prises en compte lors de l'élaboration des prochains observatoires qui devront être transmis chaque année à DORSAL, avant le 1^{er} septembre :

- ***Ne pas comparer les tarifs de gros/détail exclusivement avec ceux de l'opérateur historique. Lorsqu'un autre opérateur est mieux placé, l'intégrer dans le comparatif.***
- ***Elargir le comparatif aux autres opérateurs concessionnaires de ROIP. Cela permettra notamment de disposer d'éléments de comparaison sur le produit wimax.***
- ***Afin d'atteindre ces objectifs, Axione Limousin devra proposer une liste d'opérateurs et de territoires où sont présentes des offres similaires. Le comité technique de DORSAL et Axione Limousin établiront alors la liste du référentiel retenu.***



Fait à Limoges, le 15 décembre 2010

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

